

# Le Castor

sur le bassin de la Loire  
et en Bretagne





## Le Castor d'Europe sur le bassin de la Loire et en Bretagne

Le Castor d'Europe est strictement protégé au niveau national. Depuis quarante ans, plusieurs opérations de réintroduction ont été réalisées dans différents bassins dont celui de la Loire de 1974 à 1976 et en Bretagne de 1968 à 1971. En 2003, sa présence en France est relevée dans une quarantaine de départements et ses effectifs seraient de l'ordre de 10 000 individus.

La Loire est le plus long des fleuves français et le bassin de la Loire couvre environ 1/5<sup>ème</sup> du territoire français. Cette brochure fait le point, pour chacun des 14 départements présentés, sur le réseau hydrographique, les caractéristiques de la prospection effectuée sur des cours précisés, l'aire de répartition de l'espèce et ses perspectives d'avenir.

Départements prospectés : l'Allier, le Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, la Loire, la Haute-Loire, la Loire-Atlantique, le Loiret, le Maine-et-Loire, la Nièvre, le Puy-de-Dôme, la Saône-et-Loire, la Vienne ainsi que le Finistère.

Le Castor d'Europe est le plus gros mammifère rongeur de notre pays. L'adulte pèse en moyenne 20 kg pour une longueur de 110 à 120 cm dont 30 cm de queue, plate et recouverte d'écaillés. C'est un excellent nageur qui ne s'éloigne que rarement des bords des cours d'eau qu'il colonise. Strictement végétarien, il se nourrit aussi de petites branches et d'écorces, notamment de saules et de peupliers qu'il finit par abattre ! Adulte à trois ans, il peut vivre une quinzaine d'années.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier des Conseils régionaux des régions : Auvergne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, ainsi que de l'Agence de bassin Loire-Bretagne et de l'Établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents.